

Reconstitution des Conseils généraux

(FF / da) – Jeudi 19 mai, les Conseils généraux de Romont et de Rue ont vécu leur séance constitutive marquant le début de la nouvelle législature.

Romont

Placée sous la présidence de M. Rolf Georgi (PS), doyen d'âge de l'assemblée, la soirée est agrémentée, lors des dépouillements, des prestations de la Fanfare de la Ville, sous la direction du conseiller général rotavilien Stéphane Cottet, et des tambours. 47 conseillers généraux sont présents et 8 conseillers communaux.



Dans son allocution d'ouverture, le Dr Georgi relève que dans ce monde en mutation, les membres des deux conseils acceptent de donner de leur temps pour la collectivité. Il parodie J.-F. Kennedy en déclarant que «Nous ne devons pas nous deman-

der ce que Romont peut faire pour nous, mais ce que nous pouvons faire pour Romont»; par leur engagement, les discussions et les décisions qu'ils vont prendre, les membres des conseils ont commencé à se poser la question.

Après avoir nommé Mmes et MM. Valérie Margueron, Christine Vallélian, Léonard Bagnoud et Valentin Bard au bureau provisoire, les conseillers passent à la première élection de la soirée, celle du président 2011 du législatif. Selon le tournoi élaboré par les présidents de partis, les Socialistes présentent la candidature de M. Nicolas Salamin qui est élu par 47 voix. Après avoir accepté son élection, N. Salamin déclare que son accession au conseil général de Romont lors de la précédente législature lui a permis de mieux connaître la cité et sa région après plusieurs

années passées à l'étranger et que cette élection va lui permettre de connaître encore mieux les sociétés et les gens qui y habitent. Il déclare que Romont possède des qualités évidentes pour qu'un Valaisan accepte de s'établir dans un autre canton que le sien. Il apprécie l'atmosphère cordiale du Conseil général et souhaite que cela continue ainsi. Il termine en remerciant ses collègues pour leur confiance.

A la vice-présidence, l'Union Démocratique du Centre propose M. Marc Menoud qui recueille 46 voix, 1 voix allant à M. J.-P. Aeberhard.

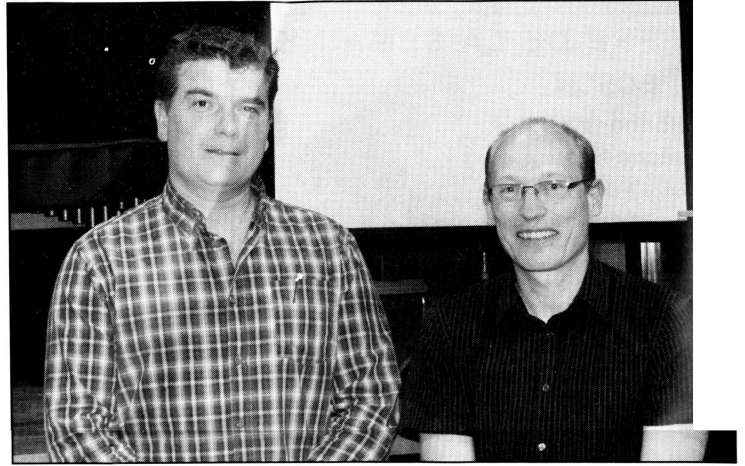
Pour la durée de la législature, les scrutateurs seront Mme Hélène Schihiro (PS), 47 voix, et MM. Frédéric Berset (UDC), Didier Ecoffey (PDC), et Thierry Jordan (PLR), tous avec 46 voix. Leurs suppléants seront MM. Jean-François Noël (PDC), 46 voix, Patrice Schmoutz (UDC), 46 voix, Laurent Cotting (PS), 45 voix, et Hubert Ruffieux (PLR), 45 voix.

Afin de laisser une place aux Verts dans les commissions financière et d'aménagement, le législatif accepte d'augmenter d'une personne le nombre des commissaires et le fixe à 10; la répartition des sièges est faite selon celle du Conseil communal, augmentée d'un Vert. Le doyen précise encore, que comme l'indique la loi, ce sera au président de la commission de trancher en cas d'égalité de voix lors des votes.

La commission financière sera formée de Mmes et MM. Corinne Finger (HN), Jacqueline Balmat (PLR), Vincent Brodard (PS), Thierry Ecoffey, Jean-Marc Fasel (PDC), 45 voix, François Menétrey (PLR), Christine Caille (PDC), 44 voix, Emmanuel Bussard (PS), 43 voix, Christian Bongard (UDC), 41 voix, Nicole Bardet (V), 30 voix.

Constitueront la commission d'aménagement: Mme et MM. Vincent Roubaty (PS), 47 voix, Jean-Bernard Jaquet (PDC), 46 voix, Roxane Ecoffey (PDC), 45 voix, Achille Deillon (PDC), Michel Graber (PLR), Rolf Georgi (PS), Denis Grandjean (UDC), 44 voix, Stéphane Trumpler (PLR), 43 voix, Philippe Jordan (HN), 42 voix, Luc Bardet (33 voix).

Dernière commission élue par le législatif, celle des naturalisations qui sera formée de 11 membres et se composera de 3



Le président romontois N. Salamin (à droite) et son vice-président M. Menoud

membres du Conseil communal, 5 conseillers généraux et 3 citoyens présentés par les partis. Sont élus: pour le Conseil communal, MM. Christian Perrier, 47 voix, Roger Brodard et Christian Deillon, 44 voix; pour le législatif, Sébastien Berset (HN), 46 voix, Nicolas

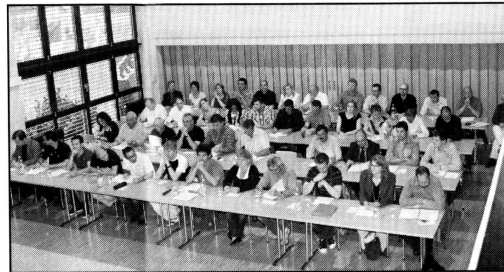
rurgien qu'était M. Georgi. Il a encore été souligné que cette séance constitutive était également une première pour le secrétaire communal, M. Yves Bard.

Rue

45 minutes ont suffi aux conseillers généraux rotaviliens pour élire le bureau du législatif ainsi que les diverses commissions communales.

Placée sous la présidence de M. Erich Freuler, de la liste Avenir ville campagne (AVC), le Conseil général a accepté la nomination au bureau provisoire de MM. Jean-Luc Bosson, Nicolas Nikolic, Francis Braillard et Eric Bosson, puis il a procédé à la première élection de la soirée en nommant à sa tête Sylvain Périsset (AVC) pour une année. Pour le seconder, l'assemblée a élu Mme Nicole Barbey, Entente (E), à la vice-présidence, et MM. Gérald Borcard (E), Armand Surchat (AVC) et Daniel Bosson (UDC) au bureau. Mme Nadine Fontaine (E), MM. Benoît Pittet (E) et Roland Savary (AVC) seront les suppléants.

Les quatre commissions communales élues par le Conseil général pour la législature comportent 5 membres. A la commission financière, le législatif nomme Mmes et MM. Myriam Mouron, Magalie Conus (E), Olivier Pittet, Francis Braillard (AVC) et Eric Bosson (UDC). Mmes et MM. Céline Guillochon, Philippe Oberson (E), Aline Savio, Frédéric Galster (AVC) et Yael Leuba (UDC) formeront la commission d'aménagement. La commission culture et développement se composera de Mme et MM. Jean-Luc Bosson, Nicolas Nikolic, Laurent Seydoux (E), Denise Dorthe et Franco De Andréa; l'Union Démocratique du Centre (UDC) ne présentant aucun candidat. Enfin, la commission de naturalisation sera constituée de MM. Jacques Bondallaz, Grégoire Bovet (E), Erich Freuler, Jacques Perroud (AVC) et Stephan Cottet (UDC).



47 Conseillers généraux étaient présents

Dafflon (PDC) et Marc Vonlanthen (PS), 44 voix, Cédric Liard (PLR), 43 voix, Jean-Pierre Aeberhard (UDC), 42 voix; pour les citoyens, Mme et MM. Patrick Deillon, 44 voix, Héléna Ramos et William Vuichard, 43 voix.

Au terme de cette soirée de constitution, le syndic, Roger Brodard, félicita les membres du législatif pour leur élection, relevant que ce nouveau conseil compte 24 nouveaux membres (2006 : 20) et qu'il compte 12 dames pour 38 hommes. Il déclare que les élus sont aux premières loges pour prendre des décisions et qu'ils sont les ambassadeurs de la commune. Il affirme que le Conseil communal poursuivra le travail entamé précédemment. Revenant sur l'élection du président et du vice-président, il leur souhaite plein de plaisir à leur poste. Après avoir félicité la fanfare, en relevant sa prestation devant le jury du Giron des musiques à Rue, il déclara que cette soirée, passage obligée pour pouvoir travailler, a été dirigée de main de maître avec le doigté du chi-



Mme Margueron recoltant les bulletins